

Micro-fermes : un modèle qui contribue aux renouvellements agricoles ?

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 07.06.Q02

septembre 2026

Christine AUBRY, Yves BRUNET et Antoine MESSÉAN, membres de l'Académie d'Agriculture de France, Damien TOUBLANT (UMR Agronomie-INRAE-AgroParisTech), Alix BELL (ITAB) et Bernard DEL'HOMME (Bordeaux Sciences Agro)

Mots clés : petite agriculture, durabilité, viabilité, politiques publiques

Parfois surmédiatisées, mais aussi largement méconnues, les micro-fermes connaissent une forte diversification de leurs systèmes, tout en partageant la volonté de concilier quête de sens et ancrage fort dans les territoires.

Si les services écosystémiques qu'elles rendent sont en partie quantifiés, les études récentes sur leur durabilité et leur viabilité montrent de fortes variabilités, comparables à celles de l'agriculture en général. Leur invisibilisation statistique et institutionnelle les désavantage, alors qu'elles pourraient constituer des modèles agricoles innovants. Un approfondissement des connaissances et une ré-interrogation des politiques publiques les concernant s'avèrent nécessaires, à travers d'ambitieuses recherches-actions à lancer à l'échelon national.

Cette fiche reprend les exposés et débats de la séance du 8 avril 2026 de l'Académie d'agriculture.

Une définition évolutive

Sémantiquement, les micro-fermes – qui appartiennent au monde des petites agricultures – sont numériquement largement dominantes dans le monde (84 % des exploitations agricoles) et aussi dans l'Europe des 27 (67 %), surtout en Europe de l'Est¹. Si la FAO a historiquement proposé un seuil de surface pour caractériser ces petites agricultures (fermes familiales d'au plus 2 hectares) et considéré qu'elles participent, entre 2001 et 2013, à la production calorique mondiale à hauteur de 50 % à 75 %, leurs critères de définition et leurs appellations mêmes varient selon les pays et la temporalité : en France, jusqu'au recensement agricole de 2010, étaient considérées comme "petites" les exploitations agricoles ayant moins de 25 000 € annuels de *production brute standard* (PBS)². Mais lors du recensement de 2020, on distingua les micro-exploitations (moins de 25 000 € de PBS) et les petites exploitations (entre 25 000 et 100 000 € de PBS), représentant respectivement 26 % et 28 % des exploitations agricoles françaises. Nommer n'est pas un acte anodin, aussi l'évolution de la nomenclature interroge : pourquoi créer une sous-catégorie du "petit" et non une catégorie supplémentaire pour qualifier les "très grandes exploitations agricoles" ?

Au sein de ces petites agricultures, les micro-fermes portent aussi des significations variées : historiquement, c'est dans les années 1980-1990 que le terme a désigné des miniaturisations expérimentales de systèmes de production, permettant de les étudier en modèles réduits. Naquirent ainsi des *essais systèmes* à l'Inra et à l'ITCF, où les micro-fermes de Boigneville permirent de comparer, sur des critères technico-économiques, des formes conventionnelles et biologiques d'agriculture. Au début des années 2000, des fermes originales et fortement médiatisées, dont la *Ferme du Bec Hellouin* et la *Ferme de la Bourdaisière*, vulgarisèrent l'idée qu'on pouvait vivre en agriculture sur des surfaces très limitées, en combinant des productions économiquement bien valorisées et d'autres activités (formations, événementiel, etc.).

¹ Lowder et al, 2016.

² La PBS est un indicateur du potentiel de production calculé par exploitation agricole ; il équivaut à la marge brute standard moins les paiements directs de la PAC.

C'est en France, à partir des travaux de Kevin Morel sur la viabilité technico-économique et environnementale du champ d'étude spécifique des micro-fermes maraîchères biologiques³, qu'émerge une approche scientifique de ces micro-fermes : situées essentiellement en milieu rural, elles sont caractérisées par des critères structurels (moins de 1,5 hectare par actif, faible mécanisation, faible recours à l'emprunt) mais aussi socio-territoriaux (circuits courts locaux, insertion dans la vie associative locale). Des formes similaires sont étudiées en Grande-Bretagne ou en Belgique.

Parallèlement, l'émergence et la diversification de l'agriculture urbaine en France au cours de la décennie 2010-2020 permet l'étude des micro-fermes intra-urbaines, et la distinction de deux sous-types :

- les micro-fermes à orientation productive, où les très faibles surfaces conduisent à des cultures spéciales en marché de niche (micro-pousses, safran, etc.),
- et les micro-fermes participatives, pour lesquelles la production, maraîchère ou mixte, est surtout le support d'activités de formation, de lien social voire d'évènementiel⁴.

Un monde de micro-fermes plus divers

Les travaux de Damien Toublant⁵, ainsi que ceux du programme Casdar MMBIO 2019-2023, révèlent que, par-delà les premiers prismes d'études utilisés, les micro-fermes sont un monde social bien plus divers. Dans le prolongement du programme MicroAgri mené en Gironde entre 2017 et 2020, D. Toublant adopte une démarche constructiviste : en recensant pour mieux définir, plutôt qu'en définissant *a priori* pour recenser, l'auteur montre qu'au-delà du seul micro-maraîchage (et bien que celui-ci reste majoritaire), les micro-fermes comportent une diversité de tailles, de systèmes de production (dont élevage, volailles, caprins, bovins), de systèmes d'activités, de statuts et de localisation⁶. Elles sont aussi plus féminines, *a contrario* du reste de l'agriculture. Elles sont cependant réunies par une même ambition : être un modèle agricole et alimentaire agroécologique "à soi et en soi", fondé sur un lien fort au territoire où elles sont implantées, ce que les géographes Milton Santos et Christophe Albaladejo analyseraient comme un nouveau *pacte territorial*.

Les micro-fermes contribuent à relocaliser l'alimentation, conformément à une demande sociétale croissante, avec souvent des innovations dans les débouchés, en fournissant des services écosystémiques nombreux⁷ et de l'animation territoriale appréciée des habitants, tout en revendiquant la concrétisation, via cette agriculture, de désirs de changements de vie d'hommes et de femmes en quête de sens⁸. Elles revendiquent aujourd'hui une capacité d'essaimage pour la transformation agroécologique des territoires, à travers leur implication forte dans l'accueil des stages, l'accompagnement de collègues désirant s'installer, le partage en réseau de pratiques et d'innovations, notamment dans le matériel agricole adapté, etc. (Figure 1). Tous ces aspects tentent de compenser le faible accompagnement par le développement agricole classique de l'installation et du fonctionnement technico-économique. L'effectivité de cet essaimage est cependant encore mal renseignée, même si l'on constate une progression dans l'installation des micro-fermes dans divers territoires (en Île-de-France, on est passé de 79 petites fermes maraîchères en 2010 à 139 en 2020, sur toutefois plus de 4 400 exploitations recensées lors de dernier recensement agricole).



Figure 1 : Serre et outil manuel dans une micro-ferme en Nouvelle-Aquitaine (cliché D. Toublant)

Les micro-fermes, un "modèle agricole" viable et durable ?

À travers le programme Casdar MMBIO, de nombreux partenaires, dont l'Itab, ont étudié en détail la viabilité et la vivabilité des systèmes micro-maraîchers sur un échantillon de 42 fermes ayant un atelier maraîchage seul ou combiné à d'autres ateliers. Une grande variabilité des résultats économiques apparaît : si près d'une sur deux dégage un revenu inférieur au Smic sur l'atelier maraîchage, d'autres ont des revenus

³ Thèse de 2016 primée par l'Académie d'agriculture en 2017.

⁴ Aubry et al, 2022.

⁵ Compilés dans sa thèse soutenue en 2024, et primée par l'Académie d'agriculture en 2025.

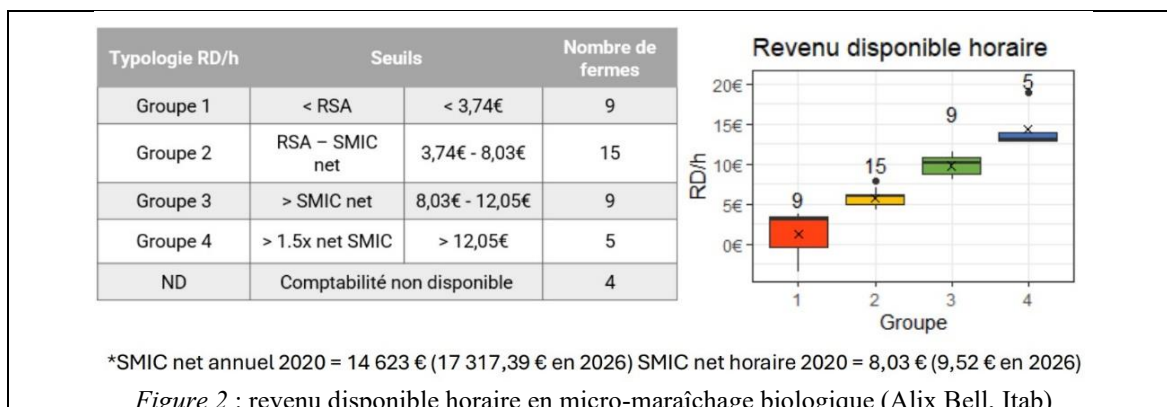
⁶ En Nouvelle-Aquitaine, sur 99 micro-fermes étudiées, on va de 1 000 m² en micro-maraîchage tenu par un actif, à 70 ha en polyélevage à quatre associés.

⁷ Illustrés notamment dans la thèse de Pépin, 2022.

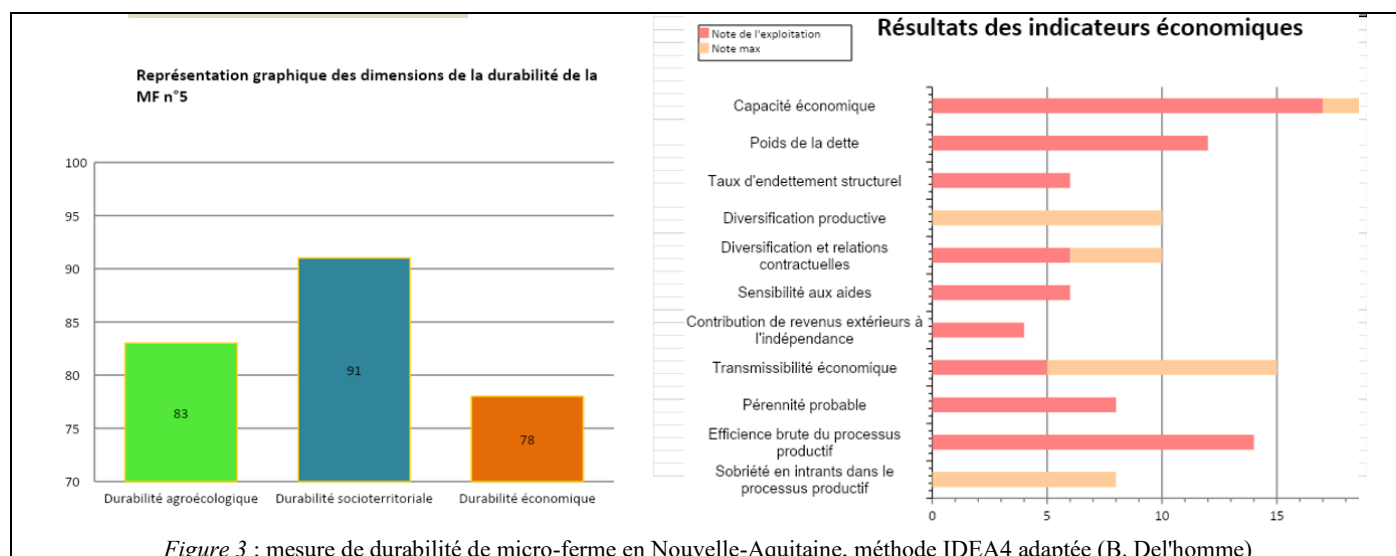
⁸ Beaucoup sont des NIMA (non issus du monde agricole) en reconversion professionnelle. Attention cependant, la catégorie ne décrit pas bien l'ensemble des profils de micro-fermes et son approximative définition peut apporter des confusions.

[page 2](#) Fiche consultable sur le site internet www.academie-agriculture.fr onglet "**Publications**" puis "**Table des matières des documents de l'Encyclopédie**".

dépassant 1,5 fois le Smic, supérieurs à bien des fermes conventionnelles en France (*Figure 2*). Quantités, productivités et pénibilités du travail varient aussi fortement. Des hypothèses sont émises pour expliquer ces variabilités : maîtrise de la commercialisation, adéquation du niveau d'équipement, mutualisations de moyens de production doivent être confortés comme déterminants dans des études plus larges ; en revanche, l'âge à l'installation ou l'ancienneté de la ferme ne semblent pas discriminants. Le programme MMBIO a aussi permis la conception et la diffusion d'outils d'accompagnement technico-économique pour le micro-maraîchage : planification des assolements et des successions de culture, organisation du travail, etc.



Le programme MicroAgri⁹ a porté sur l'adaptation des outils d'évaluation de la durabilité et de la viabilité des micro-fermes¹⁰. En hybridant la méthode IDEA4 avec une approche qualitative de la viabilité des micro-fermes, Bernard Del'homme montre que la durabilité des micro-fermes est aussi variable que celle des fermes "non micro" de la région (*Figure 3*). Évaluer leur viabilité suppose de coconstruire les indicateurs avec les agriculteurs. Cette démarche montre des tensions entre besoins de rémunération et désir d'expérimenter, conciliation des projets de vie et du projet professionnel, du rapport à la taille (reste-t-on petit par choix ou par contrainte ?), entre autres. Et de fait, une forte variabilité existe aussi sur ces indicateurs entre micro-fermes de cette région. Il apparaît donc clairement qu'il n'existe pas "un" modèle agricole des micro-fermes, et encore moins une homogénéité de revenu économique, de durabilité ou de viabilité entre elles. Une des conclusions aujourd'hui est qu'il manque notamment au moins une dimension à ces micro-fermes, pour qu'elles puissent faire modèle agricole¹¹ : leur reconnaissance institutionnelle.



⁹ Mené en Nouvelle-Aquitaine depuis 2016, et dont est issue la thèse de Damien Toublant.

¹⁰ La durabilité est appréciable sur ses trois piliers (économique, social, environnemental) par des critères applicables à toutes les fermes ; la viabilité est ici entendue comme la capacité d'une ferme à être pérenne dans le temps, tout en permettant aux responsables des fermes de vivre en accord avec leurs besoins et leurs valeurs.

¹¹ Selon Albaladejo (2019), pour faire modèle agricole, quatre dimensions sont nécessaires : (1) un lien fort aux préoccupations majeures de la société ; (2) un segment de marché spécifique ; (3) une relation stable et spécifique avec la science et la technologie ; (4) une mise à l'agenda public voire politique.

[page 3](http://www.academie-agriculture.fr) Fiche consultable sur le site internet www.academie-agriculture.fr onglet "Publications" puis "Table des matières des documents de l'Encyclopédie".

Au-delà de l'invisibilisation statistique : des transformations à connaître et accompagner

Le pacte territorial semble fortement déséquilibré : si les micro-fermes apportent beaucoup au territoire et sont parfois soutenues par les communes ou les collectivités locales, elles le sont fort peu à l'échelle nationale. Statistiquement, les catégories actuelles noient (volontairement ?) le phénomène, qui ne se résume pas à la mesure d'une PBS, celle-ci confondant par exemple des fermes de type *hobby*¹² avec des fermes bien plus ambitieuses en termes de production et d'ancrage territorial. En termes d'aides publiques – après le passage éclair du *contrat territorial d'exploitation* CTE, au début des années 2000, dont un volet concernait les petites exploitations –, il a fallu attendre la *Loi d'avenir* de 2014, et notamment le passage de la SMI (*surface minimale d'installation*) à l'AMA (*activité minimale d'assujettissement*), pour qu'une majorité de micro-fermes soient progressivement reconnues par la Mutualité sociale agricole. Et il a fallu attendre 2021 pour qu'un subventionnement public des micro-fermes émerge à partir de fonds européens, sous forme d'une aide couplée "petit maraîchage" d'ampleur limitée¹³.

Aujourd'hui, la réalité des micro-fermes est largement marquée par des difficultés d'accès au foncier (pour l'installation et l'agrandissement lorsqu'il est souhaité), par de fréquentes dévalorisations et, de fait, par des difficultés fréquentes, si ce n'est systématiques, de coexistence avec les autres agricultures dans les territoires. Alors même que la demande sociétale a plutôt tendance à les surévaluer du fait des services rendus – négligeant peut-être à leur tour les possibles fragilités de ces structures –, le fait est qu'elles ne peuvent à elles seules remplir tous les rôles dans un territoire (en particulier vis-à-vis des besoins de la restauration collective publique) et qu'elles posent des questions encore mal prises en compte, comme celles de leurs liens aux technologies¹⁴ (par exemple entre désirs d'autonomie et potentialités d'innovations visant à réduire la pénibilité du travail), ou encore celles liées à leur système assurantiel face au changement climatique.

Ce qu'il faut retenir :

Vingt ans après le programme national RA-PE¹⁵, financé par le ministère de l'Agriculture, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'engager un nouveau programme de recherche-action pour faire le point sur la situation des petites agricultures françaises, dont certaines s'inscrivent dans des modèles micro-fermes.

Il s'agira de mieux évaluer leur robustesse face aux difficultés, mieux les accompagner, déjà en les rendant plus visibles dans l'appareillage statistique, mais aussi en remettant en question les politiques publiques et notamment les incitations économiques actuelles : dans le cadre d'une réelle volonté nationale d'accompagner des évolutions agroécologiques des modèles agricoles, le risque aujourd'hui ne serait en effet pas tant de surestimer les micro-fermes que de passer à côté de ce qu'elles révèlent.

Pour en savoir plus

- C. AUBRY, A. LELIÈVRE, V. SAINT-GÈS et K. MOREL : *La diversité des formes d'agriculture urbaine et leurs modèles économiques*, chapitre 1 in : *Les agricultures urbaines en France. Comprendre les dynamiques, accompagner les acteurs*, preprint, Éd. QUAE, 2022.
- LOWDER et al. : *The number, size, and distribution of farms, smallholder farms, and family farms worldwide*, World Dev., vol. 87, p. 16–29, 2016.
- K. MOREL : *Viabilité des microfermes maraîchères biologiques. Une étude inductive combinant méthodes qualitatives et modélisation*, Thèse de doctorat en agronomie, AgroParisTech, 2016.
- D. TOUBLANT : *Micro-fermes et territoire : émergence d'un modèle de petites fermes agroécologiques et paysannes en France*, Thèse de doctorat de géographie, Université Bordeaux Montaigne, 2024 (dir. : Mayté Banzo, B. Del'homme).
- Séance du 8 avril de l'Académie d'agriculture de France : <https://www.academie-agriculture.fr/actualites/academie/seance/academie/les-micro-fermes-un-modele-qui-contribue-au-renouveau-agricole>

¹² Fermes conservées dans une famille pour des raisons de conservation du patrimoine, de loisirs et/ou d'attaches personnelles mais sans vocation productive.

¹³ 1 588 €/ha pour des SAU de moins de 3 hectares.

¹⁴ Qu'elles soient *low tech* ou *high tech*...

¹⁵ Recherche-Action Petites Exploitations agricoles.